

Date de dépôt: 24 mai 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur:

- a) **P 1269-B** Pétition contre la fermeture du bureau de poste de la rue du Beulet;
- b) **P 1338-B** Pétition pour le maintien de la poste de la Plaine ;
- c) **P 1344-B** Pétition « Défendons la poste de Choulex » ;
- d) **P 1361-B** Pétition pour le maintien du bureau de poste de Russin ;
- d) **M 1321-A** Motion de Mmes et MM. Christian Brunier, Fabienne Bugnon, Christian Ferrazino, David Hiler, Bernard Lescaze, Jean-Marc Odier, Pierre Vanek, Myriam Sormanni et Alberto Velasco pour l'ouverture de la Poste de Saint-Jean et le maintien d'un réseau postal de qualité et de proximité à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pétition 1269

En date du 19 novembre 1999, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1269, dont le texte est joint au présent rapport (cf. annexe n°1).

Munie de 2096 signatures, elle s'oppose à la décision de la Poste de fermer son bureau sis à la rue du Beulet, arguant du fait que ce dernier joue un rôle social fondamental dans son quartier, tant pour les habitants que les entreprises qui y sont installées.

Pétition 1338

En date du 26 avril 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1338, dont le texte est joint au présent rapport (cf. annexe n°2).

Appuyée par 473 signatures, elle proteste contre la fermeture annoncée de la poste de La Plaine. Le rôle social d'un tel office dans un village est lui aussi mis en exergue, ce d'autant que La Plaine est une localité relativement isolée. La notion de service public est également évoquée.

Pétition 1344

En date du 26 avril 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1344, dont le texte est joint au présent rapport (cf. annexe n°3).

Forte de 1050 signatures, elle s'élève contre la disparition prochaine (à l'époque) de l'office postal installé à Choulex. Le rôle central d'une poste dans un village est à nouveau mis en avant pour refuser cette décision des instances dirigeantes de la Poste.

Pétition 1361

En date du 17 mars 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1361, dont le texte est joint au présent rapport (cf. annexe n°4).

270 paragraphes attestent de la volonté des habitants de Russin de voir le maintien d'un bureau de poste dans leur village. Une volonté appuyée par le Conseil municipal, qui avait à l'époque adressé à la Poste une résolution demandant un moratoire.

Motion 1321

En date du 14 janvier 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion 1321, dont le texte est joint au présent rapport (cf. annexe n°5).

Cette motion insiste sur la notion de service public, lequel doit être assuré à tous les habitants de ce pays. Elle insiste également sur la nécessité de maintenir à Genève un réseau postal de qualité et de proximité.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Rappel

La séparation de la Poste et Telecom, approuvée par le Conseil fédéral en 1996, avait à l'époque suscité un certain nombre de réactions. Des craintes avaient notamment été formulées quant à l'avenir du service universel.

La loi fédérale sur la poste avait alors été invoquée pour calmer cette inquiétude, arguant du fait qu'elle prévoyait précisément que « La Poste garantit le libre accès aux prestations du service universel. Celui-ci doit être de bonne qualité et être offert dans tout le pays selon les mêmes principes et à des prix équitables ».

En dépit des propos rassurants tenus par la Poste, les fermetures successives d'offices postaux se sont cependant succédées. Celle de la poste de Saint-Jean est restée dans les mémoires, tant furent alors vives les réactions. Le Grand Conseil se mobilisa lui aussi à cette occasion, convoquant même - le 14 janvier 2000 - une session extraordinaire exclusivement consacrée à ce dossier.

Pour mémoire, le 29 octobre 1999, Genève avait déjà fait usage de son droit d'initiative cantonale, en renvoyant aux autorités fédérales la résolution 409 « contre le démantèlement du service public et en particulier contre la fermeture de la poste de Saint-Jean ».

D'autres fermetures suivirent, en Ville de Genève comme dans plusieurs communes genevoises (dont Céligny, Choulex, Dardagny, Laconnex, La Plaine, Presinge, Russin, Soral).

Situation actuelle

Six ans plus tard, le constat est sans appel. En dépit des interventions répétées des autorités politiques genevoises - tant auprès du Conseil fédéral que des dirigeants de la Poste - force est de constater que ces démarches n'ont pas abouti.

Les offices postaux ont été bel et bien fermés, selon le calendrier et le plan prévus par le « géant jaune ». Ce dernier a en effet opposé une fin de non-recevoir à toutes les demandes de suspension ou de moratoire, en invoquant toujours des nécessités économiques incontournables (modernisation de la Poste, restructuration indispensable des services) pour justifier ses décisions.

Le cas de la douane-poste de Genève

Tout récemment encore, et pour les mêmes motifs, la Poste a envisagé le démantèlement des services de douane-poste de Genève.

Le 2 novembre 2005, dans un courrier adressé à M. Moritz Leuenberger, conseiller fédéral en charge du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil d'Etat a fait part de sa très vive opposition à ce projet. Il a également relayé les soucis des principaux utilisateurs genevois de la douane-poste, parmi lesquels l'horlogerie genevoise.

Le gouvernement estimait en effet que « la décision de fermeture de la douane-poste de Genève n'est pas qu'une simple question relative à l'exploitation de l'entreprise, décision dont les fondements sont contestables, mais qu'elle relève d'une stratégie visant à affaiblir délibérément les conditions-cadres d'une région (la Suisse occidentale) au bénéfice du renforcement de l'attractivité de Bâle et de Zurich, ce qui est inacceptable ».

Tout en comprenant les préoccupations de notre canton, le chef du DETEC a estimé que le Conseil fédéral n'avait pas à intervenir dans une affaire relevant de la compétence d'une entreprise.

Le 7 février 2006, refusant de baisser les bras, une délégation du Conseil d'Etat (composée de MM. Unger, Moutinot et Longchamp) a rencontré le directeur général de la Poste, M. Ulrich Gygi, à Genève.

Le 9 mars 2006, la Poste a annoncé qu'elle maintenait l'office d'échange à Genève-Cointrin pour le transbordement des envois postaux, une infrastructure pour l'importation et le dédouanement des envois rapides, ainsi que le guichet de douane-poste. Cet office sera cependant sévèrement redimensionné, puisqu'il passera de 39 à 10 collaborateurs, à fin 2007 au plus tard.

Conclusion

Pour ce qui est des offices postaux faisant l'objet des différentes pétitions auxquelles répond le présent rapport, le Conseil d'Etat ne peut hélas que constater l'échec des différentes démarches.

En ce qui concerne la douane-poste, le Conseil d'Etat a pris acte de la décision de la Poste de maintenir en définitive une structure sur sol genevois. Il regrette toutefois vivement l'important redimensionnement de cet office, qui aura pour conséquence la suppression d'un nombre d'emplois conséquent ; trente collaborateurs de la douane-poste ont en effet reçu leur lettre de licenciement au début du mois de mai 2006. Il est donc déterminé à suivre de très près ce dossier et à s'assurer qu'un plan social de qualité soit mis en place pour ces personnes. Et que cet office puisse être maintenu à Genève de manière durable.

Au-delà de ces affaires, le Conseil d'Etat exprime sa vive préoccupation devant les options stratégiques adoptées par la Poste. La privatisation projetée de cette institution attise d'ailleurs son inquiétude de voir à nouveau malmenée – voire bafouée – une notion fondamentale à ses yeux, celle du service public. Sans compter la crainte de voir la disparition d'un symbole helvétique de plus, la Poste ayant longtemps joué – à l'instar d'autres « institutions » aujourd'hui disparues – un rôle de liaison important entre les différentes régions du pays.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger

Annexes :

- 1) *Texte de la pétition n°1269*
- 2) *Texte de la pétition n°1338*
- 3) *Texte de la pétition n°1344*
- 4) *Texte de la pétition n°1361*
- 5) *Texte de la motion n°1321*

Secrétariat du Grand Conseil**P 1269-A***Date de dépôt: 2 novembre 1999**Messagerie***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition
contre la fermeture du bureau de poste de la rue du Beulet****Rapporteur: M^{me} Salika Wenger**

Mesdames et
Messieurs les députéEs,

La disparition d'un bureau de poste est un événement grave dans la vie d'un quartier populaire comme Saint-Jean. Cette décision est représentative d'une politique de gestion du service public qui n'a plus rien à voir avec sa vocation d'équité de traitement et de service à la population. Dans le cas particulier, c'est du maintien d'une vie de quartier qu'il s'agit et visiblement cela est de peu de poids dans les prises de décision de la direction de la poste.

Cette discussion a déjà eu lieu lors de la séance du Grand Conseil du mois d'octobre, aussi la Commission des pétitions, consciente de la nécessité d'intervenir rapidement, a-t-elle décidé de renvoyer au Conseil d'Etat la pétition 1269 comme la majorité des députés l'a fait pour la résolution 409.

Par ce renvoi au Conseil d'Etat, la commission invite les conseillers à intervenir auprès de la direction de Genève et, si cela s'avérait nécessaire, auprès de la direction à Berne, pour empêcher la fermeture de ce bureau de poste que rien ne peut expliquer... sauf peut-être la recherche de profits plus élevés au détriment des usagers et de la législation fédérale sur la poste.

Une large majorité de la commission s'est prononcée pour le renvoi au Conseil d'Etat.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députéEs, à suivre le vote de cette majorité.

Pétition (1269)

contre la fermeture du bureau de poste de la rue du Beulet

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est avec consternation que nous avons appris la décision du Géant Jaune de fermer notre bureau de poste, rue du Beulet à St-Jean, à la fin décembre 1999.

Ainsi, nous avons décidé, les habitants et les commerçants, de lancer une pétition, afin de nous défendre et à éviter un réel préjudice à notre quartier.

Il y règne depuis toujours une solidarité et des rapports humains si rares de nos jours. Cette fermeture va encore plus isoler les personnes âgées et les handicapés de tous âges, et aussi les petits commerçants au nombre de 14 uniquement dans la rue du Beulet où se trouve le bureau de poste.

Dans le quartier, il y a environ 50 commerces. Ceci se présente comme un petit village.

Nous devrions pouvoir, en janvier 2000, plutôt fêter les 50 ans de notre bureau de poste, et non que cela soit un enterrement pour notre quartier convivial et chaleureux où il fait bon vivre.

N.B. : 2096 signatures

*Comité citoyen pour la
sauvegarde de la poste de St-Jean*

p.a. M^{me} Jacqueline Meng
12, avenue de Gallatin
1203 Genève

Secrétariat du Grand Conseil**P 1338-A****P 1344-A***Date de dépôt: 17 juin 2001**Messagerie***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier:**

- a) **P 1338-A** « Défendons la poste de Choulex »
- b) **P 1344-A** Pour le maintien de la poste de La Plaine

Rapporteur : M. Louis Serex

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition concernant le maintien de la poste de La Plaine a été déposée le 7 février 2001 au secrétariat du Grand Conseil, munie de 473 signatures. Elle demande le maintien du bureau de poste de La Plaine.

Celle concernant le maintien de la poste de Choulex été déposée le 16 mars 2001 au secrétariat du Grand Conseil, munie de 1050 signatures. Elle demande le maintien du bureau de poste de Choulex.

Les membres de la Commission des pétitions ont examiné ces pétitions lors de leurs séances des 19 mars, 9 avril, 7 et 14 mai 2001, sous la présidence de M. Hubert Dethurens.

Les procès-verbaux des séances ont été rédigés avec compétence par MM. Jean-Luc Constant et Frédéric Deshusses que nous remercions.

1. Audition des pétitionnaires***1.1 Pétition 1338 (La Plaine) (19 mars 2001)***

Les pétitionnaires, M^me et MM. Claire Bronner, Friedrich Bronner et Max Oettli, sont reçus par la commission.

M^me Claire Bronner informe tout d'abord la commission que les habitants

de La Plaine se sont installés à cet endroit en raison de la qualité de vie qui y règne et que dans ce contexte, la présence d'un bureau de poste à La Plaine est importante.

M^{me} Claire Bronner explique qu'en cas de suppression de la poste de La Plaine, les habitants devraient se rendre à Satigny, afin de retirer un envoi recommandé ou d'envoyer un colis. Pour les habitants ne disposant pas d'un moyen de transport individuel, le trajet prendrait un certain temps en bus et train.

M^{me} Claire Bronner indique encore que la poste de La Plaine est également utilisée par l'entreprise Firmenich et par de nombreux frontaliers, provenant entre autres du village voisin de Challex (F).

M^{me} Claire Bronner souligne encore l'importance de la qualité du service offert par un bureau de poste. Elle insiste également sur l'importance du rôle social d'un bureau de poste et sur la nécessité de conserver les contacts humains, leur remplacement par des machines n'étant pas opportun.

M. Max Oettli ajoute que le bureau de poste de La Plaine se trouve au centre du village (750 habitants). Il insiste à son tour sur la clientèle de frontaliers utilisant la poste de La Plaine.

A la suite des demandes d'un commissaire, les pétitionnaires indiquent que, selon leurs informations, les postes de La Plaine, Russin et Cartigny devraient disparaître, celles de Dardagny et Avully devant être maintenues.

A la suite d'une question d'un commissaire concernant l'origine de la pétition, M. Friedrich Bronner répond que celle-ci a été lancée par un collaborateur de Firmenich, puis reprise par un groupe d'habitants.

M. Friedrich Bronner informe enfin la commission que la population des villages alentours est en constante augmentation et qu'il s'y construit toujours davantage de logements.

1.2 Pétition 1344 (Choulex) (14 mai 2001)

Les pétitionnaires, M^{me} Martine Gregoletto et M. Jean-Claude Droze, sont reçus par la commission.

M. Jean-Claude Droze explique tout d'abord que la pétition a été déposée à la suite de l'annonce du programme de restructuration de La Poste et du départ à la retraite à fin avril des deux postiers de Choulex. Une pétition a été lancée, une « assemblée communale » a même eu lieu, réunissant 80 à 90 personnes.

M. Jean-Claude Droze relève que sur les 1050 signatures, 450 proviennent d'habitants de la commune, les 650 autres d'usagers de La Poste ne résidant pas à Choulex.

M. Jean-Claude Droze indique que La Poste, à laquelle une copie de la pétition a été adressée, a répondu que le chiffre d'affaires du bureau de la poste de Choulex avait diminué de 10 %. Il ignore toutefois les modalités de ce calcul.

M. Jean-Claude Droze informe la commission que la commune de Choulex ne dispose plus de la caisse Raiffeisen ni d'une épicerie. Il considère que la commune perd « tous les lieux conviviaux où les habitants peuvent se rencontrer ». Ainsi, la manifestation organisée samedi 12 mai pour fêter le départ à la retraite des deux postiers a réuni entre 200 et 300 personnes.

M. Jean-Claude Droze explique à la commission que La Poste a fait deux propositions à la commune : un partenariat ou un service à domicile. Le partenariat semble impossible aux pétitionnaires, puisque la commune de Choulex ne dispose plus ni d'épicerie ni de banque. Le service à domicile est également problématique, puisqu'après deux tentatives infructueuses de « livraison » de courrier, ce dernier est déposé dans un office postal d'une autre commune, ce qui obligerait les habitants à aller dans un autre village.

A la demande de plusieurs commissaires, M. Jean-Claude Droze indique que le bureau postal n'a pas été fermé à la suite du départ à la retraite des postiers, mais qu'un délai lui a été octroyé. Actuellement, ce sont des intérimaires qui assurent le fonctionnement de l'office.

2. Audition des représentants de La Poste (9 avril 2001)

Les représentants de *La Poste*, MM. Ulrich Perren, responsable de la région ouest et Georges Champoud, responsable du réseau pour la région ouest, sont reçus par la commission.

M. Ulrich Perren indique tout d'abord que les clients utilisent de moins en moins le réseau physique des offices de poste, alors que l'origine des prestations postales s'est diversifiée (paiements par voie informatique) et que la clientèle privée est distinguée de la clientèle commerciale.

M. Ulrich Perren poursuit en expliquant que La Poste doit, selon la mission donnée par le Conseil fédéral, en même temps assurer un service public équitable et arriver à l'autonomie financière. Depuis le 1^{er} janvier 1996, les activités postales et de télécommunication ont été séparées. L'autonomie de La Poste nécessite une réorganisation de l'entreprise.

M. Ulrich Perren présente les services que La Poste doit assurer sur l'ensemble du territoire suisse :

- récolte, transport et distribution des lettres ;
- trafic des colis jusqu'à 2 kilos ;
- versements et paiements.

La Poste dispose actuellement d'un réseau de 3390 offices, qui ont été classés en 3 catégories ("1P", "2P", "3P"). 700 à 900 offices ont été classés en catégorie "1P" ; à Genève, 16 bureaux ont été classés "1P", 72 en "2P".

M. Ulrich Perren décrit ensuite les tâches attribuées aux offices des différentes catégories: *« Les offices "3P" seront dotés de l'ensemble des services Postfinance et disposeront d'un personnel spécialement formé pour la vente de produits financiers, tels que des assurances, des fonds de placement, l'ouverture des comptes Déposito. Les offices "3P" proposeront aussi la vente de produits informatiques, télématiques et de téléphonie mobile. Les offices "2P" ressembleront aux offices actuels. Enfin, les bureaux classés "1P" assureront exclusivement les services publics, tels que définis plus haut. Ce sont ces offices qui seront touchés par la réorganisation. »*

M. Ulrich Perren présente enfin le déroulement chronologique du projet, qui doit s'étendre sur 5 ans et comprendre 2 phases : *« une phase réactive durant laquelle les changements de catégorie des bureaux deviennent effectifs lors des départs naturels du personnel ; une phase proactive durant laquelle La Poste propose à son personnel de nouvelles affectations »*.

A la demande d'un commissaire, M. Ulrich Perren indique que le comportement de la clientèle est un critère déterminant, la titularité de la propriété du bâtiment n'ayant elle pas d'influence. Le maintien d'un office postal est délicat, dès que la fréquentation se situe en dessous de 100 clients par jour.

M. Ulrich Perren explique à la commission que les réactions à la réorganisation du réseau postal sont plutôt bonnes en Suisse allemande, mais très vives dans le Jura et à Genève.

Répondant à une question d'un commissaire, M. Ulrich Perren précise que les buralistes peuvent sans autre devenir facteurs : *« toutes les nouvelles affectations sont envisageables, cela dépend des capacités d'adaptation du personnel »*.

Il est demandé quelles sont les relations entre La Poste et les partenaires. M. Ulrich Perren répond que le partenaire doit offrir des prestations au moins

durant 2 heures par jour, qu'il doit payer le personnel et que La Poste lui verse une indemnité forfaitaire.

M. Ulrich Perren souligne encore la nécessité pour La Poste de situer ses bureaux à proximité de voies de communication et / ou dans des lieux de passage, tels que des centres commerciaux. Ainsi, à Genève, c'est déjà le cas à Balexert, au Lignon et à Thônex.

3. Audition des autorités communales

3.1 Pétition 1338 (La Plaine) (9 avril 2001)

MM. Bernard Dugerdil, maire de Dardagny, Henri Davier et Jean-Louis Mory, adjoints, sont reçus par la commission.

M. Bernard Dugerdil indique tout d'abord qu'une séance a eu lieu le 5 février 2001 avec le DEEE, La Poste et les représentants des 14 communes touchées par la réorganisation du réseau postal. Il informe la commission qu'il avait été décidé à cette séance que les discussions relatives à La Poste auraient lieu par région et non par commune.

M. Bernard Dugerdil explique que les bureaux de poste de Russin, La Plaine et Dardagny ont été classés "1P". Il indique que la commune de Russin compte 390 habitants et que la commune de Dardagny compte 1300 habitants (dont 750 à La Plaine).

M. Bernard Dugerdil signale également à la commission que les communes de Russin et Dardagny ont rencontré des responsables de La Poste. Ces derniers avaient alors annoncé qu'une étude était en cours au sujet du réseau postal du Mandement.

Il semble cependant que le bureau de La Plaine puisse subsister, ceux de Dardagny et Russin allant probablement disparaître.

M. Bernard Dugerdil conclut que la suppression des offices postaux de Russin et Dardagny modifierait profondément la vie sociale de ces communes et aurait des conséquences importantes sur les petites et moyennes entreprises. Les autorités communales attendent maintenant le résultat de l'étude de La Poste.

Pour sa part, M. Jean-Louis Mory indique qu'il a eu une discussion avec le ruraliste de La Plaine. La réorganisation du réseau postal du Mandement (La Plaine, Dardagny, Russin) signifierait la diminution de 3 facteurs et 3 ruralistes à 2 facteurs et 1 ruraliste. Par ailleurs, les horaires du ruraliste de La Plaine seraient réduits de 54 à 27 heures hebdomadaires.

3.2 Pétition 1344 (Choulex) (14 mai 2001)

M^{me} Christiane Jousson, maire de Choulex et M. Roland Pasche, adjoint, sont reçus par la commission.

A la suite d'une question d'un commissaire, M^{me} Christiane Jousson explique que les pétitionnaires sont issus d'un groupement d'habitants de Choulex et que la commune les soutient. Elle confirme que la banque Raiffeisen a déjà quitté la commune et qu'il ne reste plus que les bistrots pour permettre aux habitants de se rencontrer.

M^{me} Christiane Jousson indique que la commune souhaite pouvoir bénéficier de la solution de filiale, mais considère inacceptable la proposition de La Poste : en effet, la commune assumerait les coûts liés aux services, les salaires et rétrocéderait une somme à La Poste. (La proposition de la poste se trouve en annexe.)

M^{me} Christiane Jousson explique encore que la commune admettrait une réduction des horaires d'ouverture jusqu'à 2 heures par jour. La commune accepterait de renoncer au loyer du local où se trouve La Poste ; elle refuse en revanche d'assumer toutes les charges et de payer encore une redevance à La Poste !

A la suite d'une question, M^{me} Christiane Jousson souhaiterait un horaire permettant aux personnes qui travaillent de se rendre à La Poste. Un horaire 7h30 - 10h00 et 17h00 - 19h00 pourrait convenir. La commune est cependant ouverte à toutes les propositions.

M^{me} Christiane Jousson conclut en expliquant que la commune discute concernant la poste avec les communes de Presinge et Gy.

4. Audition du représentant du DEEE (9 avril 2001)

M. Jean-Charles Magnin, directeur des affaires économiques du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) est reçu par la commission.

M. Jean-Charles Magnin excuse tout d'abord le secrétaire général du DEEE, qui s'occupe personnellement de la question de la réorganisation du réseau postal. Il indique ensuite à la commission que le Département a appris par voie de presse la réorganisation postale et ses conséquences pour Genève.

M. Jean-Charles Magnin rappelle ensuite que le département a déjà

organisé deux séances :

- La première a réuni les maires des communes concernées par la réorganisation du réseau postal, les syndicats et La Poste. Le plan de restructuration du réseau y a été présenté en détails.
- La seconde a réuni l'Association des communes genevoises (ci-après ACG) et le département. Sur proposition du département, l'ACG a voté une résolution s'opposant à la réorganisation du réseau.

M. Jean-Charles Magnin indique encore que les compétences cantonales en matière de réseau postal sont très limitées, le canton pouvant coordonner les actions communales ou jouer un rôle de médiateur. Le DEEE souhaite d'ailleurs « *non seulement assurer un suivi, mais aussi piloter les démarches* ».

5. Discussions de la commission

5.1 Pétition 1338 (La Plaine) (19 mars et 7 mai 2001)

Un commissaire explique tout d'abord que La Poste, contactée par les autorités d'une commune où un bureau postal devait être supprimé, a accepté de débattre avec la commune et a présenté plusieurs propositions, dont le passage d'un camion postal et l'ouverture réduite d'un bureau (buraliste passant d'un village à l'autre, selon les heures de la journée).

Un commissaire relève alors que l'idée du camion postal constituerait un retour aux années d'avant-guerre. Il constate encore que La Poste diminue son offre de prestations, alors que la population devrait pouvoir disposer des prestations essentielles à proximité.

Un commissaire reprend les remarques des pétitionnaires sur le rôle social de La Poste et constate que la fermeture des bureaux de poste dans les villages conduirait à maintenir les personnes âgées à leur domicile.

Un commissaire précise que La Poste a promis des solutions, mais que la décision finale est subordonnée à l'accord des employés concernés.

Un commissaire indique qu'il a entendu le directeur de La Poste affirmer à la radio que les petits offices postaux situés à moins de 10 minutes par transports publics d'un autre office seraient fermés.

Un commissaire estime que les communes doivent être soutenues. Un autre commissaire rappelle que l'Etat dispose d'un pouvoir minime, mais qu'il doit néanmoins soutenir les communes.

Un commissaire relève enfin que la disproportion entre les économies

réalisées par la fermeture de certains bureaux et les salaires des dirigeants doit conduire au soutien à la pétition.

5.2 Pétition 1344 (Choulex) (14 mai 2001)

Un commissaire se demande quelle stratégie la commission doit adopter face à ces pétitions, étant donné que des pétitions sur le même sujet seront certainement déposées prochainement.

Un commissaire estime qu'il faut reprendre les arguments de La Poste, « *montrer les aberrations du réseau tel que La Poste le propose* », et insister sur les temps de trajet en transports publics.

A la suite d'une remarque d'un commissaire relevant que la coordination entre les communes fonctionne bien, un autre commissaire – considérant que les communes sont concurrentes pour la conservation d'un office postal – se demande jusqu'où la collaboration subsistera.

Un commissaire pense que la question du service public est centrale et estime que les nouveaux services bancaires proposés par La Poste devraient permettre de compenser les coûts du service public.

Un commissaire estime que les communes doivent trouver des solutions originales pour attirer les habitants à la poste et que les bureaux postaux doivent encore davantage diversifier leurs offres.

Un commissaire rappelle qu'il y a quelques années La Poste avait décidé de regrouper le tri du courrier des petites communes dans l'une d'elles. Les oppositions avaient été assez fortes, mais maintenant cela ne pose plus de problème.

Un commissaire souhaite enfin qu'il soit mentionné dans le présent rapport que les méthodes de communication de La Poste avec les communes sont inacceptables : en effet ces dernières « *sont traitées comme des quantités négligeables, et doivent être associées aux discussions* ».

6. Votes de la commission

6.1 Pétition 1338 (La Plaine) (7 mai 2001)

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté par 13 OUI (2 AdG, 3 S, 2 Ve, 3 L, 2 R et 1 DC), sans opposition, ni abstention.

La Commission des pétitions vous propose par conséquent, Mesdames et Messieurs les députés, de **renvoyer la pétition 1338 au Conseil d'Etat**.

6.2 Pétition 1344 (Choulex) (14 mai 2001)

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté par 9 OUI (3 S, 1 Ve, 2 L, 2 R et 1 DC), sans opposition, ni abstention.

La Commission des pétitions vous propose par conséquent, Mesdames et Messieurs les députés, de **renvoyer la pétition 1344 au Conseil d'Etat**.

Pétition

(1338)

pour le maintien de la poste de La Plaine

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les 473 signatures représentent une prise de position qui, dans sa simplicité est d'une éloquence extrême. Les habitants et riverains de notre village souhaitent le maintien de notre bureau de poste, non pas uniquement pour des raisons sentimentales, mais surtout pour des raisons pratiques et pragmatiques. Les industries et commerces locaux y trouvent des prestations indispensables sur leur lieu d'établissement. Pour des frontaliers c'est un service au guichet et des cases postales utiles. Pour les nombreux résidents de notre commune la poste est une institution quotidienne de voisinage dont l'utilité fait la preuve par sa fréquentation. Une présence postale personnelle et compétente n'est pas un luxe pour nous. De plus, par sa situation au centre du village et adjacente à l'école, notre bureau postal assure ses fonctions postales et bancaires pour la plupart d'entre nous et fait partie de notre vie. Un conseiller national valaisan a bien dit ces derniers jours que « la poste est au cœur de nos villages ».

Les alternatives proposées par la direction des postes ne nous semblent point convaincantes et ne remplaceront jamais les prestations d'un buraliste compétent et les connaissances du terrain d'un bon facteur. Au niveau des emplois, on prétend que ceux des postiers de la région seront déplacés dans d'autres services. Or le buraliste, tout comme le maire, le cantonnier, le cheminot et l'instituteur compte dans la communauté comme un personnage dont la fonction mérite un certain suivi et respect. Il est douteux que l'administration postale, penchée sur ses feuilles de calcul, tienne suffisamment compte de cet aspect des choses. Un ancien directeur de la régie l'exprime ainsi : « La Poste a perdu la confiance de ses clients et démotivé son personnel ». Faisons en sorte de lui donner tort !

Le discours de la notion du service public réellement au service de la population (au lieu de se comporter comme une entreprise aux bénéfices faramineux pour ses actionnaires) a été suffisamment exposé ailleurs, mais mérite d'être rappelé, car ce débat est loin d'être clos.

Pour ces raisons nous vous demandons de tout mettre en œuvre envers

— 11 —

les autorités fédérales afin de maintenir notre poste, tout comme les autres offices en sursis, et ainsi d'assurer l'identité et la qualité de notre village.

En conclusion, nous comptons sur vous pour donner suite à notre pétition et la transmettre aux instances compétentes. Vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous restons à votre disposition pour des plus amples renseignements.

N.B. : 473 signatures

M. Max Oettli

73, route de la Plaine

1283 La Plaine

Pétition

(1344)

« Défendons la poste de Choulex »

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous vous adressons la pétition « Défendons la poste de Choulex ».

Sur 285 ménages desservis par l'office postal 1244, nous avons recueilli :

- 400 signatures auxquelles il y a lieu d'ajouter
- 50 signatures provenant d'habitants de la commune rattachés aux offices 1253 et 1222 et
- 600 signatures provenant d'usagers de la poste hors de notre commune, soit

1050 signatures au total

Vous ne manquerez pas de remarquer le fort soutien apporté à cette pétition par des habitants de nombreuses autres communes que la nôtre. Les multiples réactions enregistrées lors de la récolte de signatures démontrent l'inquiétude et le mécontentement de la population envers les projets de « réorientation du réseau postal ».

Nous sollicitons donc l'appui du Grand Conseil dans la recherche d'une solution satisfaisante pour l'ensemble des usagers de La Poste.

Les soussignés, usagers de la poste de Choulex, demandent le maintien d'un bureau postal dans notre village.

N.B. : 1050 signatures
Groupement de la défense de la
poste de Choulex
120, route de Choulex
1244 Choulex

Secrétariat du Grand Conseil**P 1361-A***Date de dépôt: 17 février 2006**Messagerie***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le maintien du bureau de poste à Russin****Rapport de M. Louis Serex**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition mentionnée ci-dessus lors des séances du 3 septembre 2001 et du 24 septembre 2001, sous la présidence de M. Hubert Dethurens.

Cette pétition demande l'annulation de la fermeture du bureau de poste de la commune de Russin. Elle a récolté 270 signatures.

Auditions

3 septembre 2001, audition de M^{me} Erica Deuber-Zigler et de M. Alain Peillex, pétitionnaires, ainsi que de M. Laurent Delesderrier, adjoint au maire de Russin.

M^{me} Deuber-Zigler et M. Peillex disent avoir été motivés pour agir par l'attitude de La Poste, qui a opposé une fin de non recevoir systématique et qui a rompu le dialogue. Ils expliquent que Russin est une commune isolée ; le seul transport public pour se rendre à Satigny, où se trouve le bureau de poste le plus proche, est le train, mais la gare se trouve à l'extérieur du village.

M. Delesderrier signale que la correspondance adressée à La Poste par la commune de Russin est relativement importante, mais que La Poste n'y a

répondu qu'en affirmant qu'elle appliquait les directives fédérales fixées au niveau politique qui ne peuvent pas être discutées. M. Delesderrier précise que la survie de l'épicerie dépendait étroitement du maintien du bureau de poste. Il note aussi que La Poste reproche à la commune le vote, en conseil communal, d'une résolution demandant un moratoire. M. Delesderrier explique encore que la commune de Dardagny a accusé Russin de défendre son bureau de poste, ce à quoi il faut noter que Russin est un point de passage, tandis que Dardagny est au bout du canton.

24 septembre 2001, audition de M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie.

Les commissionnaires désirent savoir quelles démarches ont été entreprises par le Conseil d'Etat sur cette question et quelles démarches peuvent encore être entreprises. M. Lamprecht explique que le Conseil d'Etat s'est adressé à M. Leuenberger, mais que ce dernier a indiqué qu'un moratoire était impossible, dans la mesure où il s'agirait d'une atteinte à la liberté de l'entreprise. D'autres démarches ont été entreprises, comme une résolution qui demandait entre autres que La Poste renonce à négocier directement avec les mairies pour privilégier des négociations cadres, mais sans effet. M. Lamprecht estime alors que tous les recours ont été épuisés et qu'il est impossible de chercher des solutions globales.

Discussions

M^{me} Humbert n'est pas étonnée de l'attitude de La Poste qui semble refuser le dialogue. Elle relève que d'autres communes ont rencontré les mêmes problèmes.

M. Brogginini explique qu'il est de la responsabilité des communes d'envisager des solutions adaptées aux cas particuliers.

Le Président propose de voter sur le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Mis aux voix, le renvoi de la pétition 1361 au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité (2 AdG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 R, 2 L).

Pétition

(1361)

pour le maintien du bureau de poste à Russin

Nous, population de la commune de Russin et usagers de la poste de Russin :

- ayant connaissance du plan de restructuration du réseau postal, annoncé le 18 janvier 2001 par la direction de La Poste (le plan « Gigy ») et prévoyant d'ici 2006 la suppression de 900 à 1500 bureaux de poste en Suisse,
- constatant que ce plan s'inscrit dans le processus de privatisation et de libéralisation que connaît le service postal depuis quelques années, dont les effets les plus manifestes sont la dégradation de la qualité des prestations, l'accroissement des inégalités entre régions, l'augmentation des prix et la détérioration des conditions de travail des salariées et des salariés de La Poste,
- nous accordant sur le fait que la poste doit rester un service public, qui doit garantir à toutes et tous, quels que soient leur revenu et leur âge, habitants des villes, des campagnes et des régions périphériques, un accès à des prestations de qualité,

demandons que le projet de supprimer la poste de Russin soit annulé.

La disparition de la poste de Russin créerait, en particulier pour les personnes âgées, pour les paysans et les artisans et pour de multiples clients de passage qui l'utilisent tous les jours en s'arrêtant sur le chemin de leur travail, une situation des plus difficiles. De plus, la disparition de la poste créerait dans le village géographiquement relativement isolé une dégradation économique certaine : l'épicerie du village, située immédiatement à côté de la poste, serait la première à en souffrir et courrait le risque de devoir fermer à son tour, puisqu'elle doit notamment son existence aux clients du bureau de poste qui profitent de leurs arrêts pour faire leurs achats.

Nous, population de Russin, demandons le maintien d'un service public digne de ce nom, auquel les citoyens et les citoyennes, les habitants et les habitantes ont droit par la Constitution et par les impôts qu'ils paient.

Nous demandons aux autorités municipales de Russin et des communes du Mandement un engagement énergique dans la lutte contre l'arrogance bureaucratique de l'actuelle direction de La Poste.

Nous demandons aux autorités cantonales, notamment au Conseil d'Etat, une intervention efficace et déterminée à Berne contre le démantèlement du service public dans les villages genevois et notamment à Russin.

Par notre signature, nous demandons au Conseil fédéral et à la direction générale de La Poste à Berne de respecter le mandat constitutionnel qui est le leur, celui d'assurer à la population un service public digne de ce nom, et de renoncer à leur volonté inadmissible de supprimer le bureau de poste de Russin.

N. B. : 270 signatures
*Mouvement citoyen pour la
défense de la Poste de Russin*
p.a. Deuber Ziegler Erica
Case postale 4
1281 Russin

Secrétariat du Grand Conseil**M 1321**

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et MM. Christian Brunier, Fabienne
Bugnon, Christian Ferrazino, David Hiler,
Bernard Lescaze, Jean-Marc Odier, Pierre
Vanek, Myriam Sormanni et Alberto Velasco*

Date de dépôt: 4 janvier 2000

Disquette

Proposition de motion**pour la réouverture de la Poste de Saint-Jean et le maintien d'un
réseau postal de qualité et de proximité à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
réuni en séance extraordinaire le 14 janvier 2000,
considérant:

- les promesses de maintien de *La Poste* en tant que service public faites par le Conseil fédéral lors de la séparation de la Poste et de Telecom et le fait que le statut actuel de La Poste en tant qu'entreprise autonome dont l'unique propriétaire est la Confédération, se doit de respecter la loi fédérale sur la poste (LPO) qui précise notamment que "*La Poste garantit le libre accès aux prestations du service universel. Celui-ci doit être de bonne qualité et être offert dans tout le pays selon les mêmes principes et à des prix équitables*"¹;

¹ LPO art. 2 al. 2

- la fermeture anticipée du bureau de poste de Saint-Jean le 30 décembre 1999 à 12H00, qui a eu lieu :
 - en violation d'un accord passé entre *La Poste* et les représentants de l'Etat et de la Ville de Genève, MM. Carlo Lamprecht et Manuel Tornare, accord qui prévoyait l'ouverture à mi-temps du bureau de poste de Saint-Jean dès le 3 janvier 2000 ;²
 - malgré la demande expresse émanant du Conseil d'Etat à fin décembre de surseoir à toute fermeture de la poste de Saint-Jean jusqu'au 31 janvier, pour permettre à des négociations de se poursuivre dans des conditions normales et sans fait accompli de part ou d'autre ;
 - malgré la prise de position du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger affirmant que *“Si des engagements ont été pris par La Poste, on doit pouvoir s'attendre à ce qu'ils soient respectés”* et rappelant son attachement à une *“solution acceptable pour La Poste, pour les autorités et pour la population du quartier”*³ ainsi que sa déclaration aux Chambres fédérales relayée par les médias, selon laquelle *“aucune décision concernant une fermeture n'a été prise”* ;⁴
- la résolution votée par notre Grand Conseil⁵ qui demandait le maintien d'un service public de haute qualité, aux prestations avantageuses, accessibles à toutes et à tous, à des conditions équivalentes sur l'ensemble du territoire, en respect notamment de la législation fédérale sur La Poste, qui affirmait l'exigence que la direction de celle-ci revienne notamment sur la fermeture de la poste de Saint-Jean ;
- le renvoi au Conseil d'Etat de la pétition des habitant-e-s de Saint-Jean⁶ allant dans le même sens et l'engagement pris par le gouvernement cantonal d'y donner suite avec toute l'énergie voulue ;
- les projets annoncés par la direction générale de *La Poste* qui prévoient la fermeture de 15 offices de poste sur 27 dans notre canton et s'inscrivent

² V. lettre de MM. Lamprecht et Tornare à M. le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger du 21.12.99 (Annexe 1)

³ V. lettre du Chef du département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication du 27 décembre 1999 adressée au Comité citoyen contre la fermeture de la poste de Saint-Jean (Annexe 2)

⁴ V. compte-rendu de l'heure des questions au Conseil national dans *Le Matin* et *Le Courrier* du 21.12.99. (Annexe 3)

⁵ R 409 votée le 29.10.99

⁶ P 1269 votée le 19.11.99

dans le cadre du projet *Optima* qui devrait voir fermer 338 succursales de *La Poste* dans les villes suisses ;

- l'absence absolue à ce jour de transparence et de concertation de la direction de *La Poste* avec les autorités locales et avec les citoyen-ne-s et usagers/ères concernant ce projet, qui porte atteinte tant au cadre de vie de chacun-e qu'à un des aspects importants du tissu économique nécessaire à l'activité de nombre d'entreprises et d'artisans : un service postal de proximité ;
- la mobilisation importante des habitant-e-s du quartier de Saint-Jean, mais aussi la préoccupation manifestée par de très nombreux Genevois-es, ainsi que l'engagement dont ont fait preuve les travailleuses/eurs de *La Poste* et leur organisation syndicale, qui ont été reçus par une délégation du Conseil d'Etat qui a affirmé sa conviction que "*la bonne marche d'une entreprise passe par une information et des échanges suivis avec son personnel*" ;⁷
- que les fermetures de bureaux de poste annoncées ou réalisées s'inscrivent dans un contexte général qui voit de trop nombreuses entreprises (grandes banques, chaînes de distribution à succursales multiples, etc.) réduire leur présence dans différents quartiers ou communes au détriment de la vie de ceux-ci et d'une conception de l'aménagement et des transports conforme à l'intérêt public ;

invite le Conseil d'Etat

- à réaffirmer, face aux responsables de *La Poste*, l'exigence incontournable du respect par cette entreprise des engagements pris par ses représentants, lors des négociations ayant eu lieu en décembre et portant sur l'ouverture du bureau de poste de Saint-Jean en l'an 2000 ;
- à poser l'exigence ci-dessus comme condition *sine qua non* pour un dialogue et des relations normales entre *La Poste* et l'Etat de Genève ;
- à demander et à rendre publics les données et arguments économiques et financiers sur lesquels *La Poste* a fondé sa décision de fermeture du bureau de Saint-Jean. Informations que *La Poste* avait promis de fournir aux habitant-e-s du quartier en date du 1^{er} décembre 1999, engagement qui n'a pas été tenu à ce jour ;

⁷ V. lettre de M. Carlo Lamprecht au Président du syndicat de la communication Section Genève-Poste du 23.12.99. (Annexe 4)

- à demander que *La Poste* ne prenne aucune autre mesure de restructuration de son réseau de bureaux et d'offices dans le canton de Genève, sans saisir les autorités cantonales et municipales d'un projet de conception globale en ce qui concerne la desserte du territoire cantonal en matière postale. Projet qui devra faire l'objet d'un débat et d'une concertation larges, prenant en compte le point de vue des habitant-e-s, des milieux économiques, des organisations syndicales concernées, ainsi que des élu-e-s ;

demande en outre aux Autorités fédérales

d'intervenir auprès de la direction de *La Poste* afin que celle-ci :

- procède à la réouverture immédiate de la Poste de Saint-Jean conformément aux engagements pris;
- gèle le processus engagé de fermeture de bureaux ou d'offices de Poste initié dans le cadre du programme *Optima*, moratoire qui devrait permettre l'évaluation et le débat public et parlementaire sur les mesures envisagées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s

Notre Grand Conseil a déjà débattu à plusieurs reprises du problème que traite cette motion. Chacun-e a pu suivre à travers les médias les développements de cette affaire, qui dépasse bien entendu le cadre du quartier de Saint-Jean.

Eu égard aux considérants développés ci-dessus, et persuadés que les préoccupations soulevées dans ce texte sont très largement partagées dans notre Conseil, nous vous invitons à adopter les invites de la présente motion, tant à l'adresse du Conseil d'Etat, qu'à l'attention des autorités fédérales.